

FICELLES ET FILETS BALLEES RONDES / Au-delà de l'obligation réglementaire, le recyclage des ficelles et des filets de balles rondes est aussi porteur d'une image positive auprès des citoyens et des consommateurs. Sa mise en œuvre passe par des gestes simples, au quotidien.

Chaque jour, je recycle !

Sur la campagne 2017, les agriculteurs français peuvent être fiers : on estime à environ 26 000 tonnes la quantité de films plastiques agricoles usagés collectés, soit une augmentation de plus de 1 000 tonnes par rapport à 2016. Mais il ne faut pas relâcher l'effort ; l'hiver est bien là, le cheptel est rentré depuis plusieurs mois... et l'enrubannage, l'ensilage, le foin en balles rondes, sont utilisés quotidiennement. Un bon réflexe à prendre : c'est quand on a un plastique usagé, quand on ouvre les balles, qu'il faut, déjà, penser au recyclage ! « *J'ouvre une balle, je trie aussitôt...* »

Des gestes simples pour bien recycler

Les ficelles doivent être propres et les filets secoués et débarrassés le plus possible du fourrage. Chaque déchet est ensuite conditionné dans des sacs de 250 litres spécialement dédiés. Attention, pas de mélange : ficelles et filets doivent être émis dans des sacs séparés. Le taux de recyclage des films d'enrubannage et bâches d'ensilage frôle les 100 %. Cela signifie qu'à chaque fois qu'un agriculteur rapporte 100 kg de films usagés, on fabrique 650 sacs-poubelles éco-conçus : ça, c'est une belle performance ! À condition, bien sûr, de respecter les consignes de tri et de propreté.



Les filets balles rondes, une fois collectés, sont recyclés en raccords plastiques pour les métiers du bâtiment.

« *Les sacs de collecte ? Je les demande à mon distributeur !* » Les distributeurs (coopératives, négoce, concessionnaires) représentent le principal maillon du dispositif de collecte. En tant que vendeur des ficelles et filets neufs, il semble logique qu'ils assurent la fin de vie des produits usagés en apportant un éco-service à leurs exploitants, clients ou adhérents. C'est déjà ce qui se passe depuis longtemps dans d'autres secteurs d'activité, comme le gros électroménager ou encore les pneus.

Les opérateurs partenaires, mais aussi les Chambres d'agriculture, tiennent à disposition des agriculteurs des sacs de collecte pour chaque type de déchet : c'est le chemin le plus simple pour commencer à recycler. La distribution agricole est un maillon fort de la filière A.D.I.VALOR, avec une volonté affirmée et une organisation bien rodée : distribution des sacs de collecte, diffusion de l'information, mise à disposition de sites de proximité, organisation d'au moins deux collectes par an. Il n'y a rien de mieux qu'un Distributeur Recycleur !

Le recyclage, c'est à notre image

L'engagement dans la démarche de gestion des déchets montre une volonté de respecter et de préserver l'environnement... son environnement. Une ferme propre, c'est aussi l'occasion de valoriser l'image du monde agricole auprès du grand public : quand il y a des choses positives à raconter, pourquoi s'en priver ? Que deviennent les ficelles et filets collectés ? 100 % des ficelles sont recyclées et permettent, notamment, de fabriquer des raccords en plastique pour les métiers du bâtiment ou de nouvelles ficelles éco-conçues. Une solution de recyclage des filets sera opérationnelle dès 2019 ; c'est une réelle opportunité pour l'industrie du recyclage et A.D.I.VALOR soutiendra l'émergence et le développement d'unités industrielles de recyclage de ces plastiques. ■

✓ **A.D.I.VALOR est la filière française de gestion des déchets agricoles ; c'est un éco-organisme, sans but lucratif, qui réunit l'ensemble des partenaires : agriculteurs, distributeurs, industriels, avec le soutien des chambres.**

Agriculteur recycleur : ce qu'il faut savoir ✓

Pour les bâches d'ensilage :

- après utilisation, posez les bâches bien à plat,
- coupez-les en deux, dans le sens de la largeur
- balayez la surface de toute saleté.
- pliez ou roulez les bâches et attachez-les avec de la ficelle agricole.

Astuce : la préparation des bâches en vue de la collecte peut commencer dès le début de la consommation de l'ensilage !



Pour les films d'enrubannage :

- dès la destruction de la balle, secouez le film pour le débarrasser de toute trace de fourrage,
- roulez-le en boule de la manière la plus dense possible
- attachez-le avec de la ficelle agricole.

Vous ne devez pas mélanger les films entre eux ou avec d'autres plastiques usagés (ficelles, filets...) ni avec d'autres matériaux (pneus, mandrins...). ■

Attention, il faut bien séparer les ficelles, qui font l'objet d'un recyclage différent.



Le taux de recyclage des films d'enrubannage est proche de 100 %



Les films d'enrubannage, préalablement débarrassés de tous les résidus de fourrage, sont ensuite roulés en boule et attachés.

PLASTIQUES AGRICOLES / Pour rééquilibrer des comptes négatifs, le Comité français des plastiques en agriculture (CPA) prévoit d'augmenter l'écocontribution des maraîchers : le degré élevé de saleté des plastiques issus de cette filière renchérit en effet le coût de leur recyclage.

Les maraîchers paieront davantage

Selon le Comité français des plastiques en agriculture (CPA), le recyclage des plastiques est à la peine. Plusieurs facteurs négatifs viennent se télescoper. D'une part, depuis la fin de l'année 2017, la Chine ferme la porte aux 8 millions de tonnes de plastiques à recycler annuellement. En Europe, cela représente trois millions de tonnes. Les recycleurs européens sont donc saturés. Bien que la filière agricole ne représente qu'un potentiel de 110 000 tonnes de plastiques à recycler, ces produits en toute logique seront moins valorisés. Cette situation qui n'est pas conjoncturelle devrait pousser les industriels à se développer. D'autre part, CPA est marqué par un bilan négatif de près de 900 000 euros en 2016. Ce déséquilibre s'explique par un contexte particulier pour certaines filières. L'écocontribution revient aujourd'hui à 130 €/tonne avec un surcoût si le plastique est souillé à plus de 55 %. L'écocontribution est intégrée dans le prix des plastiques achetés par les agriculteurs. Les metteurs en marché reversent cette écocontribution au CPA (7 millions d'euros/an) qui, lui, délègue la gestion des plastiques usagers à Adivalor. Or plus un plastique est souillé par l'eau, la terre et les déchets végétaux, plus le coût du recyclage est élevé. Et moins bonne est la qualité du nouveau plastique.

Un bilan négatif en 2016

Selon les filières, le taux de saleté varie. « *Pour les ficelles en culture et les filets balles rondes en élevage, le taux de saleté est de 11 %.* Pour l'ensilage et l'enrubannage (plus de 27 000 tonnes collectées en 2017) le taux autorisé est de l'ordre de 30 % » affirme Stéphane Guesney d'Adivalor. Mais en maraîchage (près de 24 000 tonnes recyclées), le taux de saleté a



Plus de 27 000 tonnes de bâches d'ensilage et de films d'enrubannage ont été collectées en 2017.

particulièrement été élevé en 2016, de l'ordre de 60/70 %. Cela signifie que pour une tonne de plastiques achetée, quatre tonnes sont à recycler. CPA a dû instaurer des stockages relais pour les films plastiques trop souillés (1 000 t pour les plastiques de couleur) en attente de recyclage. Les plus souillés partent à l'incinération ou encore dans les cimenteries. Cela s'est traduit en 2016 par un surcoût de 300 000 €. En 2017, il serait de 500 000 euros. Pour rééquilibrer le système, CPA a pris plusieurs mesures. L'écocontribution va augmenter pour les paillages en maraîchage de 30 €/tonne à partir du 1^{er} mai 2018 et de 20 euros supplémentaires/tonne à partir du 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, des machines adaptées pour évacuer la terre lors de la dépose vont être testées cette année en carotte, échalote et melon. Une note positive cependant. La France a le taux de recyclage le plus élevé au monde pour la filière maraîchère avec 95 % de ses volumes recyclés. Il est de l'ordre de 55 à 60 % en élevage. ■